DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV

Séance du 27 novembre 2008 - Convocation du 20 novembre 2008

Compte rendu affiché le 5 décembre 2008 Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents: M. OLLIVIER, M. CHATUT, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M.

BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle FERNANDES, MIle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés Mme GLATARD par Mme RIVE-OLLIVIER, M. RODRIGUEZ par M. AUROY,

Mme BROSSARD par Mme GOYON, Mme CORSET par M. MARTIN-

RABAUD.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 24 |
| Votants | 28 |
| Exprimés | 28 |

Objet: Tarifs 2009: Location du stade

Il est rappelé que le stade municipal Jean Oboussier fait l'objet de demandes occasionnelles d'utilisation de la part de sociétés ou clubs extérieurs à Neuville.

Il propose les tarifs réactualisés suivants :

La journée
 En nocturne
 1 137 €
 2 136,24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- DECIDE de maintenir le principe d'une location du stade municipal Jean Oboussier, en cas de demandes occasionnelles de sociétés ou clubs,
- DIT que le montant de la location est fixé à 1 137 € la journée et 2 136,24 € en nocturne, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 27 novembre 2008 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 10/12/10/2008
- Publication ou affichage le 10/12//2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 10 décembre 2008 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.